

Projet d'établissement

Objectif général :

« Il n'est pas de bonne école qui ne commence par éveiller le désir d'apprendre »

François de Closets

Les sociétés changent, les civilisations évoluent selon les idées que les jeunes ont en tête. A nous de leur proposer, non des modèles de société idéale selon nos vues, mais des outils pour rebâtir un monde suivant leurs aspirations. Ces aspirations demeureront vagues et incohérentes si nous ne contribuons à former leur jugement, à propulser leur imagination créatrice, à développer leur capacité à construire leur avenir et à évoluer socialement.

Introduction et généralités

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction :

- du Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et son pilotage ;
- du Décret du 14/03/2019 visant à renforcer la gratuité scolaire d'accès à l'enseignement ;
- du Projet éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur ;
- du Décret du 11/07/2002 - Formations en cours de carrière ;
- des expériences vécues par les enseignants ;
- des développements du Pacte d'Excellence.

Cela entraîne entre autres dispositifs :

- d'assurer la continuité des apprentissages de l'accueil à la sixième année primaire ;
- de respecter les rythmes individuels et les caractéristiques de chaque enfant par la différenciation des apprentissages ;
- de rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation ;
- de distinguer et pratiquer une évaluation diagnostique et formative.

Objectifs prioritaires

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer les élèves à être des citoyens responsables et tolérants, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Encourager le respect de soi et des autres.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Apprentissage des connaissances

Maîtriser des compétences et pas seulement accumuler et mémoriser des connaissances...

- L'école veut conduire chaque enfant au développement optimal de ses potentialités et de son autonomie.
- Les apprentissages des connaissances se basent sur les Socles de compétences autour desquels s'articulent les référentiels officiels.
- Donner du sens à ce que l'on apprend et motiver les enfants sont deux priorités constantes.
- Autant que possible, l'élève est acteur de son apprentissage.
- L'école assure la construction des savoirs et la continuité des apprentissages par la concertation des enseignants, par la remise du matériel et des référents des enfants au cycle suivant.
- Le contrôle du niveau des études est assuré par l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisation des classes

- L'école est organisée en 2 étapes : 2,5 ans/8 ans et 8 ans/12 ans.
- Pour assurer la transition entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire, des activités verticales peuvent être organisées, ainsi que des activités différenciées en fonction des caractéristiques propres aux enfants.
- Suivant les besoins des enfants, des ateliers verticaux et/ou horizontaux sont organisés, en cycle ou inter cycles, de manière ponctuelle.

- Des classes verticales peuvent être organisées en fonction du nombre d'élèves de manière à assurer un fonctionnement efficace avec des groupes de petite taille.

Méthodes

- Pratique d'une pédagogie à orientation active et fonctionnelle selon les besoins.
- Pratique d'une méthode de lecture mixte s'appuyant, entre autres, sur « La planète des Alphas » en 3^{ème} maternelle et en 1^{ère} année.
- Pratique d'activités communes de l'accueil à la sixième primaire (stratégies, cercles de lecture, lecture sociable) permettant l'amélioration et la compréhension du vocabulaire et de la lecture.
- Pratique d'une pédagogie axée autour de projets, tant au niveau de l'école (projet théâtre ...) que de certaines classes (alimentation, potager, vélo, classes de dépaysement ...).
- Pratique d'un enseignement explicite.
- Organisation en classes flexibles et/ou activités proposées en classes plateaux.
- Des dispositifs spécifiques de différenciation et de remédiation sont mis en place dans les classes (groupes de besoin, plan de travail, prises en charge individuelles), ainsi que des aménagements raisonnables favorisant le bien-être des élèves.
- A l'école maternelle, la journée débute par une période d'accueil, de 8h15 à 8h45, dans la classe.
- Les activités sont organisées, autant que possible, en tenant compte des rythmes chronobiologiques des enfants.
- Des cours de soutien à l'apprentissage de la langue et des remédiations sont organisés pour les enfants en difficultés, dès la 3^{ème} maternelle.
- Au niveau primaire, les apprentissages sont soutenus par l'utilisation de tableaux blancs interactifs.

Education globale pluridisciplinaire

- Des activités d'ouverture sur le monde et classes-sorties à vocation pédagogique sont organisées, en groupe-classe ou en cycle.
- Des visites fréquentes à la bibliothèque sont organisées dans toutes les classes, à partir de la 1^{ère} maternelle.
- Des activités théâtrales sont organisées à l'école maternelle et à l'école primaire, tant comme outils pédagogiques que comme objets d'apprentissage. Dans ce cadre, les enfants peuvent assister à des représentations, participer à la création des spectacles qu'ils vont jouer, dans l'école comme à l'extérieur.
- L'école organise une étude dirigée, et, en collaboration avec l'association « Coup de pouce », une école de devoirs (3 x 1 heure semaine).

- La prévention et la gestion de la violence verbale, physique et psychologique requiert l'attention toute particulière de l'équipe éducative, c'est pourquoi l'établissement développe différents moyens de régulation de la violence :
 - l'application d'un règlement de discipline élaboré en collaboration avec les équipes mobiles de la Communauté française ;
 - la mise en place de conseils de coopération animés par les enseignants au sein de leur classe afin de réguler les tensions et conflits existant à l'intérieur du groupe ;
 - l'aménagement des « espaces récré » faisant place à la citoyenneté, l'épanouissement et l'empathie ;
 - Une formation sur la communication non-violente, organisée par le CPMS dans les classes de M1, M2, M3, P1 et P2, à raison d'une séance par mois, pendant neuf mois.
 - la présence d'une éducatrice et d'une psychologue attachées à l'école.
- Des cours d'éducation physique (natation et gymnastique) sont dispensés aux élèves de l'école primaire, par des professeurs spécialisés, à raison de 2 heures par semaine.
- Le bien-être et la réussite de l'enfant impliquent une alliance entre l'école et les parents. Chaque enseignant prendra en compte la langue maternelle de l'enfant, sa culture et celle de ses parents. Ceci implique l'organisation d'activités ponctuelles et tout au long de l'année, en favorisant la participation des familles.
- Les enfants de l'école primaire participent à diverses activités sportives au cours de l'année.
- Un cours de natation, donné par un professeur spécialisé, est organisé pour les élèves de 3^{ème} maternelle à raison d'une période toutes les deux semaines.
- Toutes les classes maternelles bénéficient de cours de psychomotricité. Ces activités, données par un(e) psychomotricien(ne), renforcent la connaissance du schéma corporel, maintiennent l'équilibre biologique par le mouvement et contribuent à la remédiation de nombreuses difficultés rencontrées par certains enfants.
- Des cours de langues (anglais et néerlandais) sont dispensés par des professeurs spécialisés dans les classes de 5^{ème} et 6^{ème} années primaires (2 fois 50 minutes par semaine).
- Les enfants de l'école primaire choisissent un cours philosophique de 50 minutes par semaine : religion catholique, religion islamique, religion israélite, religion orthodoxe, religion protestante, morale non confessionnelle ou philosophie et citoyenneté.
- Un cours de citoyenneté est dispensé par un professeur spécialisé, une fois par semaine (50 minutes), dans toutes les classes de primaires.
- La commune de Chaudfontaine organise pour tous les enfants des écoles des activités récréatives en fin de journée et le mercredi après-midi (La Ribambelle).

Formation et implications des enseignants

- Les enseignants s'inscrivent librement à différents modules de formation continuée reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Conseil de l'Enseignement, Institut de formation en cours de carrière...).
- La direction de l'école, en collaboration avec le Conseil de l'Enseignement, se charge d'organiser annuellement la formation collective au niveau de l'établissement (de 3 à 5 jours).

Evaluation

- L'évaluation formative est prioritaire, elle permet l'organisation de remédiations, de groupes de besoin, ainsi que la pratique d'une pédagogie différenciée.
- Sauf circonstances particulières, il n'y a pas de redoublement à l'intérieur d'un cycle. Les évaluations normatives se font à 8 ans, à 10 ans et en fin de scolarité.
- Les élèves de 6^{ème} année participent à l'examen communautaire qui décerne le certificat d'études de base.
- Un bulletin scolaire informe les parents des élèves de l'école primaire de l'évolution du travail des enfants trois fois par an (en décembre, en avril et en juin).

Communication

- Les parents sont informés de l'organisation générale de l'école et du fonctionnement de la classe de leur(s) enfant(s) au cours de réunions de classe qui se tiennent durant le mois de septembre.
- En plus de cette réunion d'information collective (niveaux maternel et primaire), une entrevue particulière avec les parents de chaque enfant est proposée par les enseignants au début du 2^{ème} trimestre (primaires uniquement).
- Les enseignants (en dehors des heures de classe), la coordinatrice sociale et la direction se tiennent à la disposition des parents sur rendez-vous.
- Les informations importantes sont communiquées par écrit par mail et/ou dans la farde de communications (primaire) ou aux portemanteaux (maternel) au moins une fois par semaine.
- Des affiches sont posées aux différentes entrées de l'école quand c'est nécessaire.
- Le site internet présente l'école dans sa globalité (www.ecoleduval.be).
- Une page Facebook (groupe fermé accessible aux parents des élèves de l'école) présente les activités organisées dans les différentes classes.

- Un système de « parents relais » est mis en place pour les classes primaires afin de faciliter la circulation des informations et la communication entre enfants, parents et membres de l'équipe éducative.

Ouverture sur le monde

- Une place importante est accordée aux activités artistiques.
- Par une série d'activités, l'école veut s'ouvrir sur le monde extérieur, parmi celles-ci :
 - La mise en place d'ateliers théâtre, en collaboration avec des opérateurs professionnels et le Centre culturel de Chênée, avec le soutien de la commune de Chaudfontaine.
 - La culture d'un potager et la tenue d'ateliers cuisine, en collaboration avec le Service agricole de la Province de Liège et la Régie de quartier.
 - La découverte d'une alimentation saine et équilibrée par un service de diners chauds en collaboration avec la société TCO.
 - L'utilisation, dès la deuxième maternelle, d'outils informatiques (I Pad, TBI)
 - L'analyse de l'actualité réalisée de manière à traiter des informations à partir de différents supports (classes primaires).
 - L'organisation de classes de découvertes : visites, rencontres, invitations...
 - La participation à des activités organisées au niveau du village (en collaboration avec le Comité de quartier « Les Platanes »), de la Commune, et de la Régie de Quartier.
 - La représentation de l'école au Conseil communal des Enfants.
 - La préparation au passage vers le secondaire (méthodes et gestion du travail).

Communauté éducative

- Un Conseil de participation regroupe des représentants des différentes composantes de la communauté éducative. Ses membres ont la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis, notamment sur le projet d'établissement de l'école.
- Le Projet éducatif et pédagogique ainsi que le Règlement d'ordre intérieur sont communs à toutes les écoles communales de Chaudfontaine. Ils sont régulièrement remis à jour et rappellent les droits et les devoirs de chacun.
- Des conseils de classe sont organisés, au cours desquels chaque enfant a l'occasion de donner son avis quant au choix, à la réalisation et à l'évaluation des projets menés ainsi que sur tout ce qui concerne la vie de groupe.
- Une Association de Parents participe à la vie de l'école en organisant elle-même des activités.
- Des collaborations étroites sont établies avec les Centres PMS et PSE et la psychologue de l'école afin d'améliorer la vie scolaire de tous les enfants.

- Toutes les ressources humaines sont exploitées dans l'intérêt des enfants : Hautes Ecoles et écoles secondaires (stagiaires instituteur(trice)s, logopèdes, puéricultrices), divers services communaux ...

Engagement :

- Les membres de l'équipe éducative de l'Ecole communale du Val souscrivent à ce Projet d'établissement et s'engagent à le mettre en œuvre.
- En inscrivant leur enfant à l'Ecole communale du Val, les parents prennent connaissance du Projet d'établissement et y souscrivent également.